



AVIS D'ATTRIBUTION

Article L2122-1-4

MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU D'UN TERRAIN ET DE DEUX BATIMENTS DEPENDANT DU DOMAINE PUBLIC SUR LA COMMUNE DE SCHILTIGHEIM (67300) POUR UNE ACTIVITE DE STOCKAGE DE MATERIEL, PARKING ET STATIONNEMENT DE VEHICULES IMMATRICULES

1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :

SNCF Immobilier - Direction Immobilière Territoriale Grand Est de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont sis 3, boulevard Wilson à Strasbourg (67000), représentée par sa Directrice Madame Marie-Véronique GABRIEL dûment habilitée. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau

2. Correspondant :

Renseignements techniques et administratifs : DIT Est, Gestionnaire ESSET : Mme. Nathalie ROSSEL / Courriel : nathalie.rossel@eset-pm.com/ Téléphone : 06 84 92 26 11 Adresse : ESSET - Rocket Tower – 1 bis rue de la Course, 67000 Strasbourg.

3. Objet de la procédure :

La convention d'occupation objet du présent avis porte sur la mise à disposition :

- d'un terrain et de deux bâtiments d'une superficie totale d'environ 2 198 m² situé proche rue d'Erstein à Schiltigheim (67300) et est repris au cadastre de ladite commune sous le n°0066p de la Section 40 pour une activité souhaitée de stockage matériel, parking et stationnement pour des véhicules immatriculés.

4. Procédure :

La convention d'occupation non constitutive de droits réels a été passée selon la procédure de sélection préalable de l'article **Article L2122-1-4** du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

5. Attribution :

Aucun candidat ne s'étant manifesté dans le cadre de cet appel à candidature, l'emplacement pourra être attribué à la personne privée ayant initialement manifesté son intérêt, à savoir la société SARL JET CLOTURE, dont le siège est sis au 37 rue des jardins, 67201 ECKBOLSHEIM.

Date d'effet de la convention d'occupation : **1^{er} juin 2025**.

6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis. **Consultation uniquement sur place**

7. Information sur les recours

Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Strasbourg, 31 avenue de la Paix, 67070 STRABOURG CEDEX

Téléphone : 03 88 21 23 23

Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr